

Pour les enfants bénéficiant de mesures d'intégration individuelle, il faut noter une progression importante en consultant les statistiques publiées par le Ministère de l'Education Nationale. Mais, comme dans de nombreux pays, ces statistiques intéressent les enfants sourds, les handicapés auditifs, les déficients visuels, les handicapés moteurs. Et il est vrai que pour ces catégories de handicaps, l'intégration fait des adeptes dans l'enseignement élémentaire et dans l'enseignement du second degré.

Catégories	effectifs			pourcentages		
	1983	1984	1985	1984/83	1985/84	1986/85
sourds	1365	1650	1855	+20,8%	+12,4%	+35,9%
handicapés auditifs	5426	5737	6074	+ 5,7%	+11,7%	+11,9%
déficients visuels	2289	2228	2659	- 2,7%	+19,3%	+16,1%
handicapés moteurs	9395	9611	10343	+ 2,3%	+ 7,6%	+10,1%

Les progressions constatées doivent être modulées pour tenir compte de la baisse constante du nombre des enfants handicapés à la naissance, du fait des mesures de prévention mise en place et aussi du fait du dépistage précoce et des traitements mis en place à la suite des examens obligatoires du 8^{ème} jour après la naissance, au 9^{ème} et au 24^{ème} mois.

Le rapport du Pr Lafay se subdivise en 5 parties:

1. Présentation: vue d'ensemble du problème de l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés
2. Enquête: pour une meilleure connaissance des situations d'intégration scolaire - les modalités, les difficultés, les chiffres.
3. Description: la réalité de l'intégration scolaire.
 La personne, l'école et son considérable effort d'adaptation. Les moyens spécialisés de l'intégration scolaire.
 Les responsabilités administratives départementales,